

9 ANNEXES

9.1 Arrêté communal ou intercommunal de DECI

Le maire [*le président de l'EPCI*],

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L2225-1 et suivants et les articles R2225-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral du portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie,

[Vu l'arrêté préfectoral du validant le transfert du pouvoir de police spéciale DECI au président de l'EPCI],

[Vu l'arrêté du maire [*du président de l'EPCI*] du validant le schéma communal [*intercommunal*] de défense extérieure contre l'incendie,]

Vu la délibération du conseil municipal [*conseil EPCI*] en date du sur

Considérant la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune [*de l'EPCI*] sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du maire [*du président de l'EPCI*],

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn-et-Garonne relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune [*de l'EPCI*],

[*Considérant l'analyse des risques présentés par le au et les propositions d'amélioration de la DECI existante,*]

ARRÊTE :

Article 1 :

Les points d'eau incendie (PEI) contribuant à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune de [*de l'EPCI*] à la date du sont listés en annexe 1 jointe au présent arrêté, avec les précisions demandées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) dans son paragraphe 1.3.1. Ne figure dans l'annexe 1 que les PEI relevant du pouvoir de police spéciale DECI du maire [*du président de l'EPCI*].

Article 2 :

Les portions de territoire de la commune [*de l'EPCI*] relevant des risques courants faibles, ordinaires et importants sont définies en annexe 2. Les axes d'amélioration de la le DECI existante sont identifiés en annexe 3.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté est notifiée au préfet.

Fait le à

Le maire [*le président d'EPCI*].